

Guide des aides économiques

Aide aux diagnostics «eau» et «énergie» du patrimoine immobilier professionnel



Département de la Vendée

Objet

Favoriser la réalisation d'audits "eau" et/ou "énergie" dans les bâtiments à usage professionnel afin d'optimiser leurs consommations d'eau et d'énergie.

Bénéficiaires

Exploitations agricoles (audits "eau" uniquement), entreprises, personnes morales de droit privé et collectivités territoriales.

Montant de l'aide

Subvention au taux de 50 % d'une dépense (HT ou TTC, en fonction des possibilités de récupération de la TVA par le bénéficiaire) plafonnée à 4.000 €, soit une subvention maximale de 2.000 € par bénéficiaire, pour l'ensemble des diagnostics qu'il est susceptible de réaliser.

Dépenses éligibles

Coût de réalisation de l'audit par un bureau d'études spécialisé.

N.B. : Les modalités détaillées de cette aide figurent dans la délibération adoptée par la Commission Permanente du Conseil Général le 4 juillet 2008 (délibération 2-15) et modifiée le 12 juin 2009.

Contacts

Conseil Général de la Vendée

40 rue Maréchal Foch

85923 La Roche sur Yon Cedex

Direction de l'Environnement et de l'Aménagement

Service Environnement

Tél. 02.51.44.21.58 ou 02. 51.44.21.59

www.vendee.fr